



PRODWAYS GROUP

Société anonyme au capital de 25.875.262 euros

Siège social : 43 avenue des Trois Peuples – 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

801 018 573 R.C.S. Versailles

DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL

DU 6 AOÛT 2026

1) Rappels et décisions relatifs à l'offre publique de rachat d'actions

• **Rappels**

Le Directeur Général rappelle que l'Assemblée Générale Mixte réunie le 17 juin 2026 a autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital de la Société d'un montant nominal maximum de 9.090.909 euros, par voie de rachat par la Société d'un nombre maximum de 18 181 818 de ses propres actions et à déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires.

Ladite Assemblée a délégué tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, en vue de réaliser les opérations susvisées et notamment pour :

- a) Mettre en œuvre l'offre publique de rachat d'actions selon les modalités décrites ci-dessus ;
- b) Au vu des résultats de l'offre publique de rachat :
 - Arrêter le montant définitif de la réduction de capital et du nombre d'actions à annuler ;
 - Conformément aux dispositions de l'article R. 225-155 du Code de commerce, dans le cas où le nombre d'actions présentées à l'achat excéderait le nombre d'actions offertes à l'achat, procéder pour chaque actionnaire vendeur à une réduction proportionnelle au nombre d'actions dont il justifie être propriétaire ou titulaire, ou dans le cas où les actions présentées à l'offre n'atteindraient pas le nombre maximum d'actions précité, limiter la réduction du capital social au nombre d'actions dont le rachat aura été demandé ;
 - Constater la réalisation définitive de la réduction de capital correspondante ;
- c) Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions acquises dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions et la valeur nominale des actions annulées sur tout poste de primes ou réserves dont la Société a la libre disposition ;

- d) En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances ;
- e) Procéder à la modification corrélative des statuts ;
- f) Procéder, le cas échéant, à tout ajustement des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux dispositions contractuelles applicables ;
- g) Procéder à toutes formalités corrélatives aux opérations d'offre publique, de rachat et de réduction de capital ;
- h) Et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à la réalisation de l'autorisation conférée par la présente résolution.

Lors de sa réunion du 17 juin 2026, le Conseil d'administration a décidé :

- le lancement de l'offre publique de rachat d'actions d'un nombre maximum de 18 181 818 de ses propres actions,
- sous condition suspensive du règlement livraison des titres apportés à l'offre, de (i) réduire le capital de la société par annulation des titres qui seront rachetés dans le cadre de l'offre précédemment autorisée par le Conseil d'administration, (ii) subdéléguer au Directeur Général l'ensemble des pouvoirs précités.

- **Constats et décisions relatifs à la réduction de capital corrélative à l'offre publique de rachat d'actions**

Le Directeur Général :

- Constate l'absence d'opposition des créanciers de la Société à l'opération de réduction de capital envisagée, ainsi qu'en atteste un certificat de non-opposition délivré par le greffe du Tribunal des Activités Economiques de Versailles en date du 16 juillet 2026,
- Constate que 18 181 818 actions après réduction, ont été apportées à l'offre publique de rachat ouverte du 7 juillet 2026 au 28 juillet 2026 inclus,
- Constate que le règlement livraison a eu lieu le 5 août 2026,
- Arrête le nombre d'actions à 18 181 818 à annuler et le montant définitif de la réduction de capital à 9 090 909 euros,
- Décide d'imputer la différence entre la valeur de rachat des actions, à savoir 19 999 999,80 euros et le montant nominal des 18 181 818 actions à savoir 9 090 909 euros, soit un montant de 10 909 090,8, sur le compte de primes qui sera ramené de 83 853 milliers d'euros à 83 844 milliers d'euros,

- Constate en tant que de besoin la réalisation définitive de la réduction de capital susmentionnée.

2) Modifications corrélatives des statuts

Le Directeur Général, usant des pouvoirs conférés par l'Assemblée Générale Mixte et le Conseil d'administration, en conséquence de la réduction de capital ci-dessus constatée :

- Prend acte que le capital social est ramené de 25 875 262 à 16 784 353 euros,
- Décide, de modifier comme suit les articles 6 « *Apport- Formation du capital* » et 7 « *Capital social* » des statuts

Article 6 - APPORTS - FORMATION DU CAPITAL

A la fin du dernier alinéa de l'article 6 des statuts, il est ajouté un point rédigé comme suit :

« Le Directeur Général, suite à la délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 17 juin 2026 et à la décision du Conseil d'administration du 17 juin 2026, a constaté une réduction de capital d'un montant de 9 090 909 euros corrélative à l'annulation de 18 181 818 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro rachetées par la Société dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions. »

Article 7 - CAPITAL SOCIAL

L'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« Le capital social est fixé 16 784 353 euros.

Il est divisé en 33 568 706 actions ordinaires de 0,50 euros chacune de valeur nominale. »

3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le Directeur Général confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités prévues notamment par la loi et les règlements ainsi qu'auprès d'Euronext, d'Euroclear, et plus généralement de faire tout le nécessaire en pareille matière.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par le Directeur Général.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'G. D.' followed by a long, sweeping horizontal stroke.

Guillaume DERAISME

Directeur Général